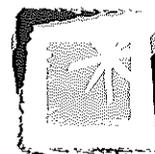


N° DEL/2023-144

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 décembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS (30)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (10) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas

OBJET : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation.

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 20 septembre 2021, le Conseil Communautaire avait accepté la programmation de travaux pour la pose d'équipements complémentaires de sectorisation et de télésurveillance et approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation.

M. le Président propose aujourd'hui un avenant à cette convention précisant d'une part la nature des coûts des travaux (hors taxes / toutes taxes comprises) et les modalités de récupération du FCTVA par les communes et le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable, et d'autre part, leur versement fin 2023 à la communauté de communes d'un acompte de 70% du montant prévisionnel de leur reste à charge (montant des dépenses de travaux prévisionnelles déduction faite des subventions prévisionnelles).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de cette opération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 décembre 2023**
Le Président,
Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Charles FERRÉ



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Manédières